

Charte éthique du Service Legs



Validée par le conseil d'administration du 23 avril 2019

Nous nous engageons à :

- 1.** Traiter rapidement les demandes de renseignement des testateurs potentiels ;
- 2.** Remercier rapidement et de façon appropriée les bienfaiteurs pour leur soutien ;
- 3.** Entretenir un lien avec les testateurs potentiels en garantissant écoute, confidentialité et respect ;
- 4.** Respecter le souhait des testateurs potentiels s'ils nous informent qu'ils ne veulent plus être contactés par le Service des Legs d'Orphéopolis ;
- 5.** Recueillir et conserver en toute sécurité et confidentialité les informations sur les bienfaiteurs et les modifier ou supprimer sur leur simple demande dans le respect des normes RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) et en conformité avec la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés) ;
- 6.** Apporter toute information complémentaire demandée sur Orphéopolis, ses missions, son fonctionnement, ses finances ;
- 7.** Répondre honnêtement et aussi rapidement que possible aux questions et récriminations des testateurs potentiels ;
- 8.** Ne partager aucune information sur les testateurs potentiels de leur vivant avec d'autres organismes sauf si la personne concernée a donné son accord à cet effet.
- 9.** Conserver la confidentialité des informations confiées par les testateurs au sein du seul Service des Legs et du conseil d'administration d'Orphéopolis ainsi, éventuellement, qu'avec une personne d'Orphéopolis ayant pu avoir un contact direct et personnalisé avec le testateur potentiel (correspondant / délégué / animateur...).
- 10.** Expliquer clairement les engagements et contreparties aux legs auxquels Orphéopolis peut ou ne peut pas s'engager.
- 11.** Informer le bienfaiteur que la décision finale d'accepter ou de refuser un legs comme une donation revient au conseil d'administration d'Orphéopolis.
- 12.** Utiliser les legs et donations de manière avisée et responsable, conformément aux objectifs d'Orphéopolis.
- 13.** Respecter strictement les volontés exprimées si elles ne vont pas à l'encontre des objectifs d'Orphéopolis tels que définis par son assemblée générale et son conseil d'administration.